LES ORGANISMES FORMATEURS

Unis-Cité & La Ligue de l'enseignement

Unis-Cité, association pionnière du service civique, et la Ligue de l'enseignement, confédération de près de 30 000 associations d'éducation populaire sont les premiers organismes d'accueil de volontaires depuis la création du Service Civique en mars 2010. Elles accueillent plus de 3500 volontaires par an sur l'ensemble du territoire, dans des missions collectives et individuelles, sur l'ensemble des champs d'action du dispositif : solidarité, éducation, culture, loisirs, environnement, etc. www.uniscite.fr - www.laligue.org

Le Comité du service civique associatif

Créé en 2013, le Comité du Service Civique associatif vise à promouvoir un service civique de qualité, en se dotant de deux moyens d'action : l'évaluation de la mise en œuvre du service civique dans les structures d'accueil et la diffusion des bonnes pratiques.
www.service-civique-associatif.fr

Etre tuteur, un rôle fondamental pour le respect de l'esprit du Service Civique et la réussite de votre projet d'accueil.

« C'est un besoin de se retrouver entre tuteurs et de partager nos expériences. »

« Journée très intéressante et nécessaire effectivement pour appréhender la philosophie du Service Civique…Un chantier s'ouvre à moi… »

> A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

A toute personne désignée comme tuteur d'un ou plusieurs volontaires en Service Civique, quel que soit l'organisme d'accueil. Salariés, bénévoles ou agents d'associations, de collectivités, ou d'autres organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique.

> CONDITIONS DE PARTICIPATION ?

Gratuit pour tous les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique. Inscription préalable nécessaire.

> COMMENT S'INSCRIRE ?

Retrouvez les dates, les contacts et lieux des formations proposées sur :

www.tuteur-service-civique.fr

Unis-Cité

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Le Comité du service civique associatif

Pour assurer la qualité du Service Civique, et soutenir les organismes d'accueil l'Agence du Service Civique propose des temps d'échange animés par Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement et le Comité du Service Civique associatif

FORMATION DE TUTEURS

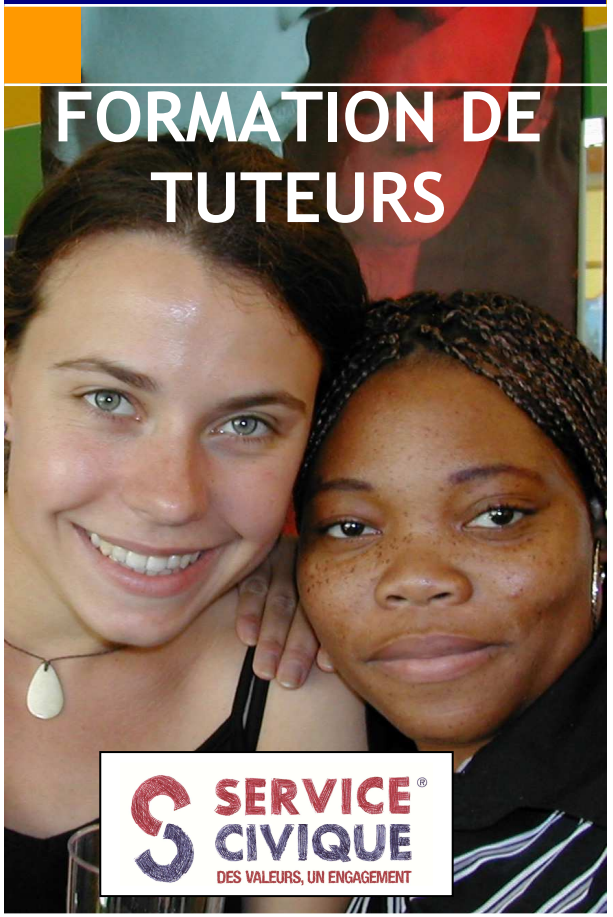

LE SERVICE CIVIQUE : un statut encore récent, une culture à construire

Engagement citoyen avant tout, le Service Civique ne doit pas être confondu avec un emploi, un stage, ni même avec un dispositif d'insertion professionnelle.

S'il permet aux volontaires engagés de mieux trouver leur place dans notre société, c'est avant tout au travers de l'action solidaire et désintéressée, de la compréhension des enjeux actuels.

Les premiers acteurs de la réussite de cet engagement sont les organismes d'accueil, et particulièrement les tuteurs de ces volontaires. Ainsi, pour accompagner au mieux cette étape de vie, ils ont intérêt à questionner leur manière d'accueillir et de suivre ces jeunes dans leur mission et leur parcours citoyen.

LE TUTORAT : UNE OBLIGATION ET UN ENJEU IMPORTANT

Extrait de la Loi no 2010-241 du 10 mars 2010 : *« Art. L. 120-14. […] La personne morale agréée assure à la personne volontaire, notamment à travers la désignation d'un tuteur, une phase de préparation aux missions qui lui sont confiées, au cours de laquelle est précisé le caractère civique de celles-ci, ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de ses missions. […] La personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir. […] ».*

Les deux étapes de formation sont animées selon une méthode interactive (mises en situation, études de cas, débats, échanges, conseils pratiques).

Ce parcours est conçu pour être suivi chronologiquement : quelle que soit l'expérience du tuteur, il est vivement conseillé de suivre la formation de base avant de participer à l'approfondissement.

Etape 1 : FORMATION de BASE* ⇨ Etape 2 : APPROFONDISSEMENT

Les fondamentaux du Service Civique et du rôle du tuteur

- Les principes fondamentaux du Service Civique, le cadre juridique et administratif.

- Les spécificités de ce statut par rapport aux autres membres de la structure (salariés, bénévoles, stagiaires…)

- Le rôle et les obligations d'un tuteur.

- Accompagner des volontaires durant leur mission.

Durée : 1 journée

Une ou deux thématiques spécifiques seront proposées lors de la journée, choisies parmi ces 6 modules :

1. L'accompagnement quotidien du volontaire
2. Accompagner au projet d'avenir
3. La question du recrutement
4. Préparer l'arrivée de volontaires dans sa structure.
5. Techniques d'entretiens et bilan nominatif
6. Construire une journée de formation civique et citoyenne.

Durée : ½ journée par module

*La formation de base correspond à ce qui était présenté, les années précédentes, comme le « module 1 ». Les tuteurs ayant déjà participé à cette journée peuvent donc s'inscrire en approfondissement.